



Box volontariat La valise des mobilités

Intervenant :
Olivier Lagarde, Directeur du
SCD - Service de Coopération
au Développement

CONTEXTE

JSI / VVSI, Service civique, VSI, réciprocité, pas toujours facile de s'y retrouver dans la jungle des dispositifs de mobilités internationales !

Pour emprunter le bon chemin, vos guides du jour sauront vous transmettre - du haut de leur 60 ans d'association bourlingueuse sur tous les continents - tout l'apport positif du volontariat, notamment des jeunes, dans vos pratiques de coopération.

Pour un séjour engagé en classe volontaire, venez échanger et repartez avec la « Box Volontariat » :

Qui contacter ?
Comment être accompagné.e ?
Quels bénéfices pour ma collectivité et mon territoire ?
Accueillir ou envoyer des volontaires ?
Quel dispositif choisir ?
Comment intégrer les volontaires dans la politique RH et dans les services ?
Comment fonctionne la protection sociale ?
Combien ça coûte ?
Etc.

Embarquement immédiat vers un monde plus solidaire et durable !

PRE-REQUIS

DEFINITIONS :

VSI – Le volontariat de solidarité internationale (VSI) permet de s'engager auprès d'associations agréées. Il n'y a pas de condition de nationalité, ni de limite d'âge. Les missions se déroulent hors de l'Espace économique européen (EEE). Un contrat est signé, il est renouvelable. Le volontaire reçoit une indemnité.

SCI – Le Service Civique International (SCI). L'objectif de l'engagement de Service Civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans¹, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience humaine unique. Pour être volontaire, seuls comptent la motivation et le savoir-être.² Un SC peut se dérouler en France mais aussi à l'international !

JSI / VVSI – Les programmes « Jeunesse et solidarité internationale » (JSI) et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (VVV-SI) ont pour objectifs de :

- Permettre aux jeunes Français et aux jeunes des pays partenaires de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble ;
- Promouvoir les activités collectives, solidaires et durables ;
- Encourager l'action des organisations de jeunesse en faveur de la paix, de la cohésion sociale, de l'implication des jeunes dans la vie locale et la démocratisation des sociétés.³

Réciprocité - Depuis plus de 50 ans, les jeunes français ont la possibilité d'exercer leur solidarité aux côtés des populations des pays partenaires dans le cadre de missions de volontariat, sans que les jeunes de ces pays n'aient la même opportunité en France. C'est devenu possible, depuis 2010, avec la loi sur le Service Civique qui permet à tous les pays qui accueillent des volontaires français d'envoyer en France des jeunes pour effectuer un engagement de service civique.

De la même manière, à partir de 2022, le dispositif VSI sera également ouvert à la réciprocité.

OUTILS

VSI :
Description du statut en cliquant [ici](#).
Liste des associations agréées par le MEAE en cliquant [ici](#).
Comment accueillir un volontaire du SCD ? en cliquant [ici](#).
Exemples de collectivités ayant fait le bon choix du volontariat pour leur coopération en cliquant [ici](#).

SCI :
Description du statut en cliquant [ici](#).
Exemples de collectivités ayant fait le bon choix du volontariat pour leur coopération en cliquant [ici](#).

¹ Dans la pratique, sur les mobilités à l'international, les jeunes recrutés ont au moins 18 ans, la moyenne se situant à 22 ans environ.

² <https://www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique/en-bref>

³ <https://www.fonjep.org/projets-de-jeunes-vvsi-et-jsi/vvsi-et-jsi-quels-projets-peuvent-etre-aides>



Box volontariat La valise des mobilités

Intervenant :
Olivier Lagarde, Directeur du
SCD - Service de Coopération
au Développement

CONTACTS :

SCD – Service de Coopération au Développement
18 rue de Gerland - 69007 LYON
<http://scd.asso.fr/>
Contact intervenant : olivier.lagarde@scd.asso.fr

France VOLONTAIRES :
6 Rue Truillot, 94200 Ivry-sur-Seine
www.france-volontaires.org

POINTS DE VIGILANCE

Un projet d'accueil et/ou d'envoi de volontaires se construit et se projette **sur la durée**.

« Tester » cette modalité peut être nécessaire en commençant petit ou en s'intégrant dans un programme (par ex. de France volontaires en lien avec la DAECT).

Toutes les possibilités sont offertes (accueil/envoi, SC/VSI, jeunesse/coopération au développement) mais il faut **bien cibler son projet**, en lien avec ses partenaires et éventuellement aussi d'autres services de la collectivité qui pourraient être intéressés à mettre de l'engagement volontaire et de l'international dans leurs pratiques.

Intégrer le volontariat dans ses pratiques **est riche**, mais nécessite de l'investissement (surtout au début, après 1 ou 2 expériences ça roule !) en termes d'adaptation, d'accompagnement.

Comme dans toutes les relations humaines, il peut y avoir de la médiation à faire ou des difficultés du quotidien à gérer !

Les coûts peuvent paraître élevés parfois à première vue, mais **investir sur de l'humain** et de **l'engagement** pour renforcer ses coopérations ou sensibiliser les habitants de nos territoires a un impact indéniable sur le long terme.

L'expérience du volontariat est très valorisante et importante **pour les jeunes** qui s'y engagent.

La DAECT permet de co-financer les projets de VSI ou du SCI dans le cadre des appels à projets « [Jeunesse](#) ».

Dans le cas d'un envoi de VSI sur des projets de coopération décentralisée, **il est important de rassurer** sur le fait qu'il/elle **ne remplace pas** le chargé de mission de la collectivité ou **ne prend pas la place** d'un emploi sur le terrain, mais qu'il/elle est **le lien entre vos collectivités**, entre les territoires, pour au contraire renforcer la coopération par le levier humain du développement qu'est le volontariat.

Il est également important d'avoir en tête **que le SCI ne remplace pas un emploi permanent** au sein des collectivités, le jeune est là pour enrichir son expérience professionnelle et personnelle.

Il peut paraître que c'est la jungle pour s'y retrouver : les dispositifs, les coûts, les règles de gestion, etc. **ne pas hésiter à se renseigner voire à contractualiser** avec une organisation spécialisée et [agréée](#).